

Séance extraordinaire
Du 24 janvier 2022

Province de Québec
M.R.C. de Pierre-De Saurel
Municipalité Saint-Gérard-Majella

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Gérard-Majella tenue le 24 janvier 2022, à compter de 20h00, à huis clos avec enregistrement audio.

Présences : Forment quorum et siègent sous la présidence de la mairesse Madame Marie Léveillé et Messieurs les conseillers Georges Forcier, Éric Tessier, Jean Beaubien, Pierre Provost et Mesdames Karine Descheneaux et Mélanie Parenteau

Mme Karine Descheneaux est secrétaire d'assemblée.

2022-01-10

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Éric Tessier, appuyé par Georges Forcier, et résolu, à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter l'ordre du jour.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Séance à huis clos
3. Adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2022
4. Adoption du programme triennal d'immobilisations 2022-2023-2024
5. Période de questions
6. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2022-01-11

2. Tenue de la séance à huis clos

Considérant les nouvelles règles imposées pour l'état d'urgence sanitaire (Covid) sur tout le territoire québécois par le gouvernement pour les réunions et assemblées qui doivent se tenir sans présence de public, et ce, dès lundi le 20 décembre à 17 h ;

Considérant que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos ;

Il est proposé par Jean Beaubien, appuyé par Pierre Provost, et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que l'enregistrement audio de la séance soit publié sur le site internet de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2022-01-12

3. Adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2022

Conformément à l'article 956 du Code municipal, les délibérations et la période de questions de cette séance portent exclusivement sur le budget ;

Madame la mairesse, Marie Léveillé, procède à la présentation des prévisions budgétaires 2022 :

Les charges prévues pour l'année 2022 sont les suivantes :

• Administration	204 863 \$
• Sécurité publique	76 594 \$
• Voirie	121 928 \$
• Hygiène du milieu	88 077 \$
• Santé	4 000 \$
• Urbanisme	3 620 \$
• Loisirs et Culture	16 925 \$
• Frais de financement	44 904 \$
• Capital sur prêt	39 400 \$
TOTAL :	600 311 \$

Les revenus prévus pour l'année 2022 sont les suivants :

• Taxes générales	366 245 \$
• Hygiène du milieu	124 596 \$
• Administration et autres revenus	4 420 \$
• Loisirs et Culture	1 500 \$
• Imposition des droits	5 200 \$
• Revenus de transferts	98 350 \$
TOTAL :	600 311 \$

Il est proposé par Éric Tessier, appuyé par Georges Forcier et résolu à l'unanimité :

Que le conseil de la municipalité de St-Gérard-Majella adopte les prévisions budgétaires l'exercice financier de l'année 2022 lesquelles totalisent des revenus de 600 311\$ et des dépenses sans amortissement de 600 311\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2022-01-13

4. Adoption du programme triennal d'immobilisations 2022-2023-2024

Considérant que selon l'article 953.1 du Code municipal, la municipalité doit adopter un programme des immobilisations pour trois exercices subséquents ;

Considérant que ce programme doit identifier les dépenses en immobilisations que prévoit faire la municipalité ;

Il est proposé par Pierre Provost, appuyé par Jean Beaubien et résolu que le conseil de la municipalité St-Gérard-Majella adopte le programme triennal d'immobilisations pour les années 2022, 2023 et 2024 suivants :

2022

Réseau routier : Asphaltage : 50 000 \$

2023

Réseau routier : Asphaltage : 50 000 \$

2024

Aqueduc : Bouclage du réseau d'aqueduc :50 000 \$

Adoptée à l'unanimité des membres présents

5. Période de questions

Aucune question

2022-01-14

6. Levée de la séance

Vu l'épuisement des affaires soumises devant le conseil, il est proposé par Éric Tessier, appuyé par Mélanie Parenteau et résolu que la séance extraordinaire soit levée à 20h30.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 142 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27-1).

Mme Marie Léveillée, mairesse

Mme Karine Descheneaux,
secrétaire